

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-08-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 12<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Bruno Cormier à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain (absent)
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général, madame Isabelle Longval, trésorière et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.2019-08-229**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 8 et du 15 juillet 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de juillet 2019
6. Adoption du second projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201
7. Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions
8. Acquisition et implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions
9. Acceptation du rapport financier OMHGP
10. Approbation des prévisions budgétaires et contribution au déficit d'opération – OMHGP

11. Services-conseils MAMH
12. Mandat services professionnels, estimation nouveau réseau pluvial
13. Mandat services professionnels, estimation d'un plan d'intervention
14. Mandat services professionnels, addenda plan d'intervention
15. Mandat services professionnels, coordination des essais de pompage
16. Mandat de révision des ententes industrielles – eaux usées
17. Mandat plan de gestion des débordements du réseau d'égout
18. Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 35 Fin : 19 : 39

#### **Rés.2019-08-230**

##### **Adoption des procès-verbaux du 8 et du 15 juillet 2019**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville du 8 et du 15 juillet 2019 soient acceptés tels que présentés.

#### **Rés.2019-08-231**

##### **Adoption des comptes payés du mois de juillet 2019**

**Attendu que** conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

**Attendu que** les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 12 août 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 12 août 2019 totalisant la somme de 764 017.66\$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Isabelle Longval, trésorière

**Rés.2019-08-232      Adoption du second projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201**

**Attendu qu'**une copie second projet du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le second projet de règlement 233 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201 » soit adopté.

**Rés.2019-08-233      Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions**

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 234 pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions
- dépose le projet de règlement 234 intitulé « Décrétant un emprunt de 96 000 \$ et une dépense de 96 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions »

**Rés.2019-08-234      Acquisition et implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions**

**Attendu que** la gestion administrative, financière et fiscale de la Ville de Portneuf est influencée par des responsabilités et des obligations légales complexes et grandissantes;

**Attendu que** cette gestion est caractérisée par un volume accru de transactions, d'écritures comptables et de suivis réguliers et ponctuels;

**Attendu qu'**une saine et rigoureuse gestion municipale requièrent l'implantation et l'utilisation au quotidien d'une suite de logiciels spécialisés en gestion municipale qui répondent aux besoins administratifs de la Ville et qui soit intégrée et axée sur l'interopérabilité des fonctions et des systèmes;

**Attendu que**, dans le contexte, la Ville de Portneuf a évalué diverses options et opportunités en lien avec les systèmes et logiciels de gestion municipale, afin d'être en mesure d'optimiser substantiellement sa gestion administrative, financière et fiscale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie une dépense maximale nette de 95 837.30 \$ (incluant 50% de la TVQ) pour l'acquisition de licences pérennes ainsi que l'implantation de la suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale offerte par le fournisseur unique et spécialisé PG Solutions, dont les coûts sont répartis comme suit :

Finances	53 972.12 \$
Finances – payables fournisseurs	1 606.47 \$
Territoire	12 089.84 \$
Territoire – gestion des cartes	11 854.80 \$
Territoire – requêtes	5 119.18 \$
Loisirs	11 194.89 \$

**QUE** cette dépense soit conditionnelle à l'acceptation par le MAMH du règlement 234 décrétant un emprunt et une dépense de 96 000 \$.

**Rés.2019-08-235**

#### **Acceptation du rapport financier OMHGP**

**Considérant que** le rapport financier 2018 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf a été déposé par la firme comptable Bédard Guilbault;

**Considérant que** la Ville de Portneuf doit contribuer à 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser la contribution de 10% au montant de 13 551.62 \$.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un montant de 390.46 \$ pour le Programme de supplément au loyer.

**Rés.2019-08-236**

#### **Approbation des prévisions budgétaires et contribution au déficit d'opération OMHGP**

**Considérant que** le rapport d'approbation – budget 2019 a été déposé par la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

**Considérant que** la Ville de Portneuf doit contribuer à 10% du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP);

**Considérant que** cette contribution financière annuelle de la Ville au déficit d'opération de OMHGP est estimée à 8 943 \$ dans les prévisions budgétaires 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve les prévisions budgétaires de l'OMHGP telles que présentées et approuvées par la SHQ.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf acceptera de verser, sur présentation du rapport financier 2019 dûment audité, une contribution équivalent à 10% du déficit d'opération de l'OMHGP, tel que prévu dans les prévisions budgétaires 2019, soit un montant estimé à 8 943 \$.

**QUE** la présente abroge la résolution 2019-07-211 adoptée le 8 juillet 2019.

**Rés.2019-08-237**

### **Services-conseils MAMH**

**Attendu que** la nouvelle équipe de gestionnaires de la Ville de Portneuf a mis en relief plusieurs enjeux, de diverses natures, depuis le printemps 2017;

**Attendu que** des bilans exhaustifs et compréhensibles de ces enjeux ont été dûment et régulièrement présentés aux élus;

**Attendu que** les citoyens ont également été informés ponctuellement sur les enjeux en présence aux moments et via les moyens les plus appropriés;

**Attendu que**, par souci de transparence, d'efficience et de saine gestion, les décisions des élus, basées sur les recommandations stratégiques des gestionnaires, ont mené à des actions concrètes visant la mise en place d'une profonde restructuration et l'établissement des bases d'un plan de redressement financier, administratif et opérationnel généralisé;

**Attendu qu'**au terme de son exercice financier 2018, au cours duquel une importante mise à niveau de la gestion financière et fiscale a été réalisée, la Ville se trouve dans une situation de déficit cumulé, explicable en grande partie par des éléments non-récurrents;

**Attendu que** les élus de la Ville souhaitent, en soutien à son équipe de gestionnaires aguerris, utiliser tous les leviers et les ressources pertinentes à sa disposition afin de poursuivre les efforts consentis jusqu'à maintenant et de consolider les gains majeurs effectués en une très courte période;

**Attendu que** la Ville de Portneuf a tenu en juillet 2019 une rencontre avec la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à cet effet;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et unanimement résolu;

**QUE** la Ville de Portneuf fasse appel au service de soutien spécialisé disponible par l'entremise de la direction régionale du MAMH et des services spécialisés du ministère.

**QUE** ce mandat s'inscrive dans la volonté affirmée des élus et des gestionnaires de la Ville de poursuivre les efforts de restructuration et de redressement, et ce, dans un souci d'atteindre les plus hauts standards en matière de gestion des finances et des affaires municipales.

**QUE** ce mandat d'accompagnement soit valable pour la durée utile de la démarche de restructuration et de redressement en cours.

**Rés.2019-08-238 Mandat services professionnels, estimation nouveau réseau pluvial**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour réaliser une estimation des coûts pour l'ajout d'un nouveau réseau pluvial sur la rue Ford et le boulevard Gauthier afin de recevoir les eaux des rues Notre-Dame (tronçon de 180m avec grilles pluviales), des Érables, du Parc et Ford jusqu'au boulevard Gauthier, tel que proposé dans la soumission datée du 15 novembre 2018 au montant de 2 800 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

**Rés.2019-08-239 Mandat services professionnels, estimation d'un plan d'intervention**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour réaliser les estimations des interventions de remplacement prévues au plan d'intervention pour des tronçons des rues Provencher, des Pins, des Épinettes, Saint-Charles et Saint-Jean, tel que proposé en date du 19 novembre 2018 au montant de 3 000 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

**Rés.2019-08-240 Mandat services professionnels, addenda plan d'intervention**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour réaliser un addenda au plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et effectuer les démarches requises auprès du MAMH, tel que proposé en date du 15 novembre 2018 au montant de 2 000 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

**Rés.2019-08-241 Mandat services professionnels, coordination des essais de pompage**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour coordonner les essais de pompage sur les deux (2) nouveaux puits ainsi que sur les puits existants dans le cadre du projet de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de production et de distribution du secteur Saint-Charles, tel que proposé en date du 26 novembre 2018 au montant de 8 000 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

**Rés.2019-08-242**

**Mandat de révision des ententes industrielles – eaux usées**

**Attendu que** la Ville de Portneuf a réalisé, au cours des dernières années, des travaux majeurs qui ont et auront une incidence sur certains paramètres (charges hydraulique et organique) qui font l'objet d'un suivi régulier et obligatoire au sein de ses installations de traitement des eaux usées;

**Attendu que** ces paramètres sont pris en compte de façon prépondérante par le MELCC, lors des analyses liées à une demande de délivrance de certificat d'autorisation visant le raccordement de nouvelles résidences au réseau existant ou encore lors d'un projet de prolongation de réseau;

**Attendu que** ces paramètres sont déterminants lors du calcul de la capacité résiduelle de traitement des eaux usées de la Ville, donc indirectement de sa capacité et de son potentiel de développement;

**Attendu que** la Ville a conclu des ententes industrielles relatives à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, avec des entreprises du territoire, dont une arrive à échéance en décembre 2019;

**Attendu que** la Ville a obtenu un avis juridique concernant l'administration, le contenu et la portée de ces ententes industrielles;

**Attendu que** la Ville est confrontée à des enjeux liés à sa capacité résiduelle de traitement, dont la nature et l'ampleur seront définies précisément dans le cadre d'études en cours et à venir;

**Attendu que** la Ville, dans ce contexte particulier, souhaite valider et mettre à jour les clauses et les méthodes de calcul préconisées dans ces ententes industrielles, en prenant en considération les changements induits par les travaux majeurs préalablement cités ainsi que les enjeux de développement actuels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate officiellement son directeur général, son directeur de travaux publics et sa trésorière afin de débiter les travaux et démarches utiles à la révision des ententes industrielles.

**QUE** ces derniers soient autorisés à faire appel à des intervenants externes spécialisés dans le cadre de cette démarche, le cas échéant.

**Rés.2019-08-243**

**Mandat plan de gestion des débordements du réseau d'égout**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation du plan de gestion de débordement des eaux usées pour le réseau d'égout de la Ville, tel que proposé en date du 12 août 2019 au montant de 9 000 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée au programme de la TECQ 2014-2018.

**Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe**

Fidèle à mon engagement d'assurer une gestion saine et transparente des finances municipales, et en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T-11.001), c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 15 juillet 2019. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de la rigueur apportée à la gestion des finances publiques et du soin consacré à doter la Ville des ressources et des leviers nécessaires à une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal de redressement et de consolidation. À cet effet, soyez assurés que les élus, les gestionnaires et les employés municipaux travaillent ardemment à la mise en place d'une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont la finalité est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux dédiés aux citoyens.

Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et la présentation effectuée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019, sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville ([www.villedeportneuf.com](http://www.villedeportneuf.com)), sous les onglets La Ville / Finances.

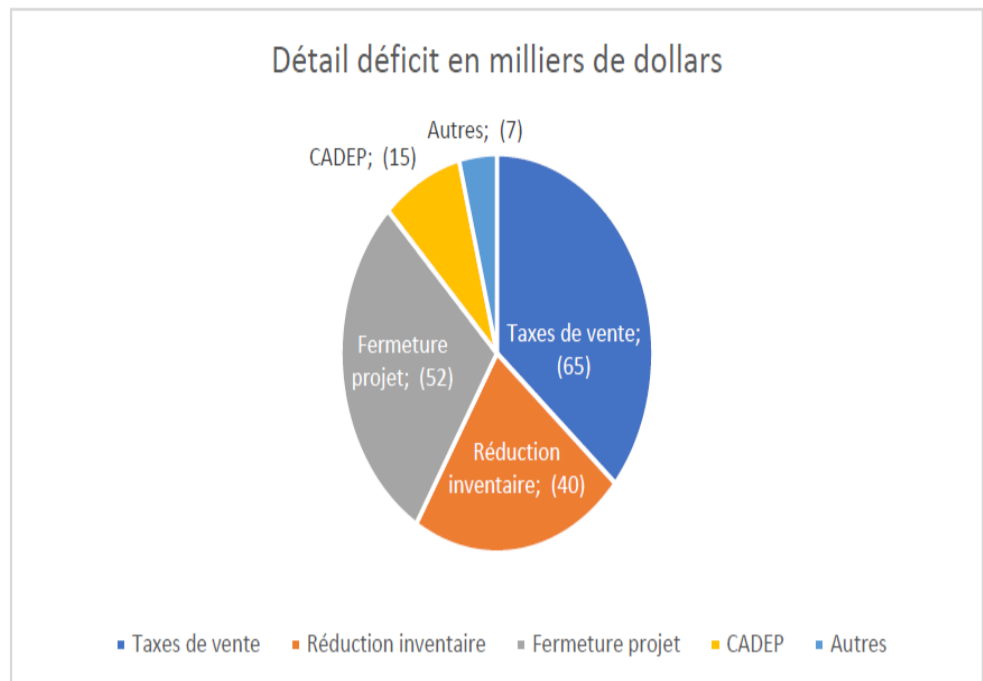
**LE RAPPORT FINANCIER**

L'exercice financier 2018 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 6 949 822 \$ et des charges de 6 019 657 \$. La Ville a donc un excédent consolidé de 930 165\$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale tels que l'amortissement, le financement des activités de fonctionnement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements et aux fonds réservés, la Ville obtient un déficit consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 129 738\$. En excluant les excédents de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGRMP), ce déficit non consolidé est de 179 009\$ pour la Ville.

Celui-ci est en grande partie expliqué par des éléments non récurrents. En effet, l'arrivée d'une nouvelle équipe de gestionnaires a contribué à poser un regard neuf sur le cadre financier et fiscal propre au secteur municipal, ce qui s'est traduit par une analyse différente des données financières. Ainsi, certains éléments ont été analysés et la comptabilisation revue en conséquence.





***Perception taxe de vente TPS-TVQ – 65 000\$***

Suivant une interprétation de la *Loi sur la taxe de vente* (T-0.1) réalisée antérieurement, certaines taxes n’ont pas été perçues. Considérant la complexité de cette Loi et la récurrence des revenus associés à ces taxes, la Ville a jugé prudent de revoir cette interprétation.

À la suite de cette révision, on ne peut établir clairement si ces taxes devront être versées au gouvernement. Ainsi, la Ville a procédé à une demande d’interprétation officielle auprès de Revenu Québec. Il est possible que la Ville n’ait jamais à déboursier ce montant ou qu’elle puisse récupérer celui-ci.

Toutefois, au 31 décembre 2018 et en l’absence des conclusions associées à la demande d’interprétation, il est impossible de conclure avec certitude sur cet aspect. Donc, les normes comptables prévoient la comptabilisation de ce montant à payer d’ici à ce que nous ayons la totalité des informations en main.

***Réduction de valeur des inventaires du service de service des travaux publics – 40 000\$***

Le service des travaux publics détient un inventaire de pièces permettant la réparation de nos infrastructures et équipements. Celui-ci était de 109 859 \$ au 31 décembre 2017. Ce solde étant nettement supérieur à l’inventaire de municipalités comparables, la Ville a jugé à propos de revoir celui-ci dans un objectif de transparence et de saine gestion financière.

À la suite de nos travaux, il a été conclu que plusieurs pièces n’ayant pas été utilisées depuis plusieurs mois et ne devant pas l’être dans un avenir rapproché, il était plus représentatif de les retirer de l’inventaire et de les inscrire à la dépense en 2018.

***Fermeture de projets en cours – 52 000\$***

Plusieurs projets d’investissement étaient toujours en cours dans les états financiers à la fin de l’exercice 2017.

Certains dépassements de coût ont contribué à ce que les dépenses soient supérieures au financement obtenu. Ainsi, ces écarts ont dû être imputés au budget de 2018.

### ***Programme de la CADEP – 15 000\$***

Au début de l'année 2019, la Ville a mis fin à sa contribution au programme d'aide financière consacrée à la construction de nouvelles résidences sur le territoire. Cette contribution était versée à la Corporation d'aide au développement de Portneuf (CADEP), qui administrait le programme.

Au moment de mettre fin au programme, la Ville a confirmé qu'elle honorerait ses engagements pour les années antérieures. Elle a versé un montant équivalent à l'aide financière pour la totalité des permis pour construction neuve délivrés en date du 31 décembre 2018, pour lesquels l'aide prévue n'avait pas encore été versée.

Ceci a amené à une modification de la comptabilisation des montants versés à cette organisation. En effet, précédemment les montants étaient versés et comptabilisés en charge au moment où le certificat de la MRC en lien avec ces constructions neuves était émis.

Cette précision quant à la façon d'honorer ses engagements auprès de la CADEP a amené la Ville à comptabiliser la totalité des montants dus en lien avec ce programme au 31 décembre 2018, et ce même si les certificats de la MRC n'étaient pas émis.

<b>SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	
Revenus de fonctionnement	5 133 913 \$
Dépenses de fonctionnement	(6 019 657 \$)
Amortissement des immobilisations	1 452 131 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	124 286 \$
Remboursement de la dette à long terme	(667 772 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(152 639 \$)
Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<b>(129 738 \$)</b>

### **INVESTISSEMENT**

La Ville a généré des revenus d'investissement, inclus dans les revenus totaux, de 1 815 909 \$. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructure et de mise aux normes énumérés plus bas (programme FEPTEU, PIIRL, Programme de la TECQ, etc.) Ces revenus incluent également les fonds liés aux droits facturés à la carrière et utilisés pour financer les travaux de l'année 2018.

La Ville de Portneuf a donc effectué un total de 4 949 129\$ en acquisition d'immobilisation au cours de l'année 2018 :

• Renouvellement de conduites d'eau en lien avec le programme FEPTU 1 (Rue des Oies-Blanches, Chemin Neuf, Paquin et des écoliers, Saint-Charles et de la Grève)	1 265 717\$
• Amélioration des infrastructures d'eau en lien avec le programme FEPTU 2 (Construction d'un réservoir d'eau potable, bouclage du réseau d'eau potable et raccordement du réseau d'eau potable et chambre de réduction de pression).	722 189 \$
• Mise aux normes du puits Saint-Louis en lien avec le programme de la TECQ	671 550\$
• Voie de contournement dont le financement se fera en majeure partie par les droits liés à la carrière conservés dans le Fonds carrières et sablières	1 148 276 \$
• Acquisition de véhicules et machinerie (Rétrocaveuse, véhicule incendie et tracteur à pelouse)	220 786\$
• Amélioration de nos bâtiments locatifs, dont la caserne nord, qui nous a permis de générer des revenus locatifs supplémentaires	132 581\$
• Finalisation des travaux de réhabilitation du réseau routier local en lien avec le programme PIRRL	60 340\$
• Aménagement de nos parcs et terrains de jeu (piste cyclable, Parc Développements portneuviens, etc.)	62 615 \$
• Autres investissements (équipements incendie, bâtiment station de pompage SP4, etc.)	65 075 \$

Le solde des acquisitions qui n'est pas financé par des revenus de subvention ou des fonds réservés sera couvert majoritairement par des emprunts à long terme.

Au 31 décembre 2018, le financement temporaire en lien avec ce solde est de 715 000\$. Celui-ci sera converti en dette à long terme au cours de la prochaine année.

## SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018	
Actifs financiers	8 092 207 \$
Passifs	(17 599 990 \$)
Actifs financiers nets (Dette nette)	(9 507 783 \$)
Actifs non financiers	38 300 684 \$
Excédent (Déficit) accumulé	28 792 901 \$

### *Actifs financiers :*

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures. (FEPTU, TECQ, PIRL etc.)

Au 31 décembre 2018, la Ville avait une insuffisance de fonds par rapport à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie affectés de 961 034\$. Il s'agit d'une diminution d'environ 500 000\$ par rapport à la même période, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

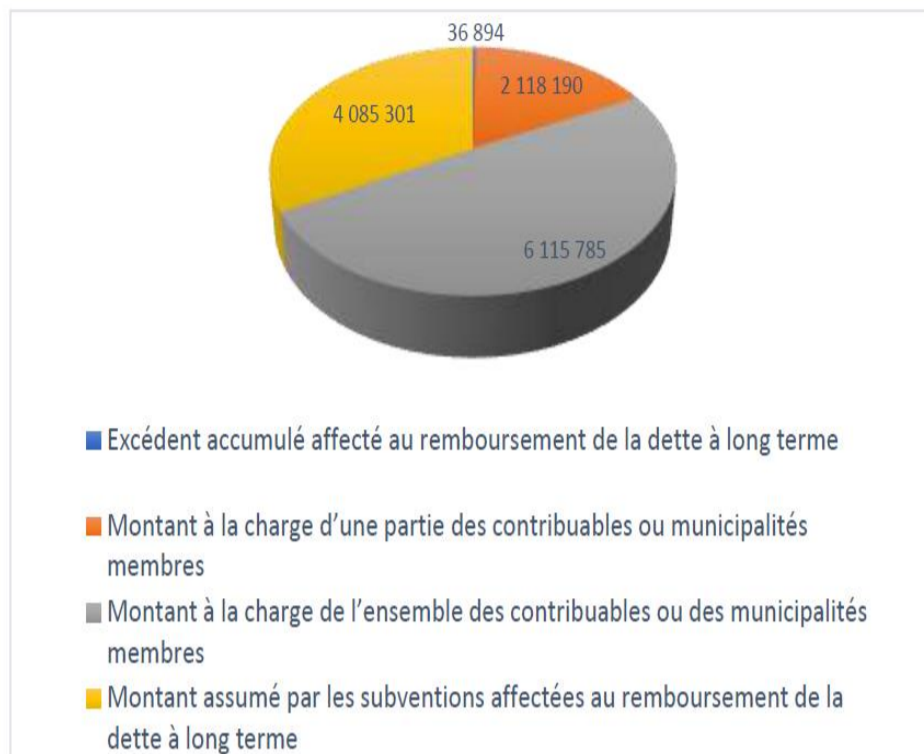
Cette insuffisance étant principalement expliquée par des démarches de financement à long terme nécessaires n'ayant pas été effectuées dans le passé en temps opportun.

Depuis 2018, la Ville effectue les démarches nécessaires et consacre des efforts de façon prioritaire afin de diminuer cette insuffisance. Dans l'intervalle, une gestion optimisée des liquidités a été mise en place.

### *Passifs :*

Les passifs sont principalement constitués d'emprunts temporaires et de dettes à long terme. Ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :



Les revenus reportés également inclus dans les passifs totalisent 735 288\$. Ces revenus sont composés majoritairement des fonds liés aux redevances de la carrière/sablière (710 836\$) et au fonds de parc (17 178\$).

**Actifs non financiers :**

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

**Excédent (Déficit) accumulé :**

Excédent de fonctionnement non affecté	56 020 \$
Excédent de fonctionnement affecté :	
o Ville- Sinistre	13 000 \$
o Ville- Pompe	17 670 \$
o Ville- Remboursement dette	13 638 \$
o RRGMRP- Portneuf	147 565 \$
Réserves et fonds réservés :	
o Ville -Règlement 069-Vidange des bassins	127 982 \$
o Ville -Fonds de roulement	72 151 \$
o RRGMRP- Dette à long terme	21 163 \$
o Ville- Solde disponible règlement d'emprunt fermé	21 949 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(577 948 \$)
Financement des investissements en cours	(1 506 100 \$)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30 385 811 \$

## **TRAITEMENT DES ÉLUS**

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario Alain, maire	16 792 \$	8 692 \$
Chantale Hamelin, conseillère	4 212 \$	2 106 \$
Marc Rivard, conseiller	4 212 \$	2 106 \$
Gérard Gilbert, conseiller	4 212 \$	2 106 \$
Joëlle Genois, conseillère	4 212 \$	2 106 \$
Bruno Cormier, conseiller et maire suppléant	4 602 \$	2 329 \$
Gilles Bédard, conseiller	4 212 \$	2 106 \$

## **CONCLUSION**

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2018 démontrent que la Ville a su bien circonscrire et gérer les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent. L'année 2018 aura donc été une période charnière au cours de laquelle les élus et l'équipe municipale auront collaboré activement à la mise en place des fondations d'une gestion rigoureuse et stratégique des finances publiques.

En parallèle, la Ville a été en mesure de poursuivre stratégiquement ses investissements dans divers projets d'infrastructure majeurs qui engendrent des retombées concrètes pour les citoyens, tout en multipliant les opportunités de développement de notre territoire.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi afin de remercier chaleureusement mes collègues élus ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, pour leur dévouement, leurs compétences et la qualité de leur travail. Ces derniers sont les architectes d'un renouveau municipal inspirant et demeurent résolument tournés vers l'avenir, le progrès et la qualité des services aux citoyens!

Donné à Portneuf, ce 12e jour du mois d'août 2019.

Mario Alain, maire

Ville de Portneuf

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 28      Fin : 20 : 29

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 30 hres.

---

Maire suppléant

---

Greffière